

Lot n° :

Section : AS

$$\text{N}^0 \quad \begin{array}{c} \cdot \\ \cdot \end{array} \quad \text{---}$$

Superficie : 460 m²

Superficie de plancher maximale : 240 m²

Maître d'Ouvrage



22, rue Benjamin Franklin
Bâtiment Le Phoenix
85000 LA ROCHE-SUR-YON

Urbaniste-Paysagiste



46 rue Benjamin Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@verstrada.fr

Géomètre - Expert - BET VRD



46 rue B. Franklin - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE NOTRE DAME DE MONTS

Route de la Rive

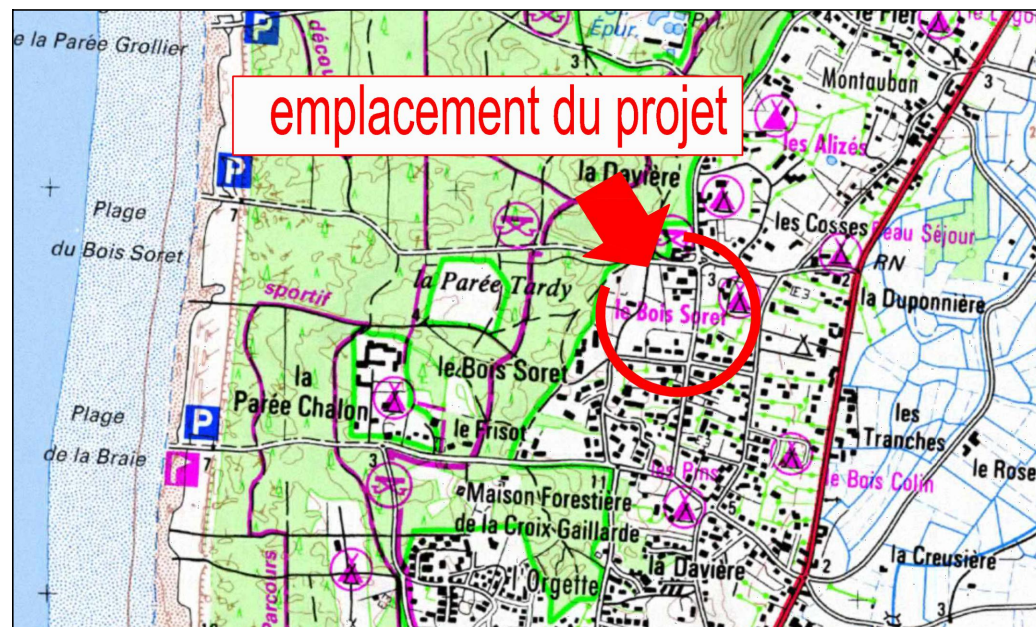
Lotissement à usage d'habitation

" Le Hameau de l'Océan "

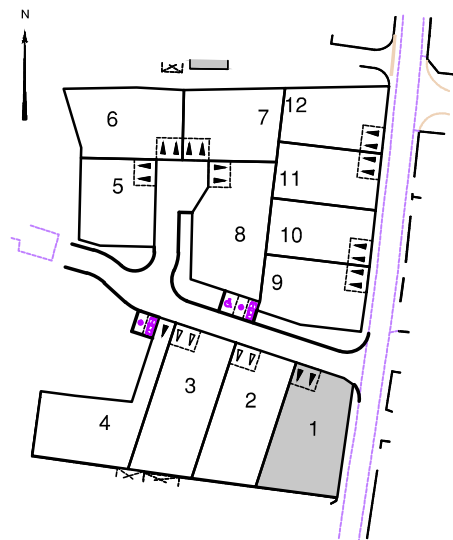
autorisé par arrêté N°PA 085 164 24 C0005 du 4 mars 2025

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



LÉGENDE CLÔTURE

- ■ ■ ■ A l'alignement des voies publiques et privées et sur un recul minimum de 3m par rapport à ces mêmes voies sur les limites séparatives, ou jusqu'au droit de la construction

Clôture composée soit :

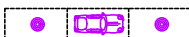
- D'un grillage et d'une haie, d'une hauteur maximum de 1,40m. Le grillage sera implanté en limite avec l'obligation de planter une haie arbustive ou d'essences vivaces (composée d'au moins trois essences) à l'intérieur du lot.
- D'un mur plein maçonné et enduit ton pierre sur les deux faces, d'une hauteur totale de 1,40m.

■ ■ ■ ■ Sur les autres limites

Clôture d'une hauteur maximale de 1,80m constituée soit :

- D'un grillage, doublé ou non d'une haie (composée d'au moins trois essences).
- D'un mur plein maçonné et enduit sur les deux faces.
- D'une clôture bois ajourée ou persiennée pour limiter la prise au vent.
- D'un muret réhaussé d'un dispositif à claire-voie.

LEGENDE

- | | |
|---|---|
|  | Zone non constructible |
|  | Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum) |
|  | Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 6.00m x 5.00m minimum sauf le lot 4) |
|  | Emplacement des places de stationnement publiques |
|  | Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive) |
|  | Végétation existante |
|  | Aire de présentation containers ordures ménagères |

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 cote terrain naturel
 (niveaulement effectué avant travaux de viabilité)
(00.00) – cote projet voire indicative
 (à vérifier après travaux de finition)
-
- regard tabouret EU
- T : -
rEU : 00.00
- } => cotes projet
(à vérifier sur place)

Les eaux pluviales son gérées à la parcelle

- candélabre
- emplacement indicatif du coffret électrique/
du regard téléphone et du citerneau AEP

- signe d'appartenance
- signe de mitoyenneté
- borne OGE

 *Ouvrages hors sols :*

Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

www.geouest.fr

DOSSIER *L24161*
Référence AUTOCAD *L24161IND.DWG*

DATE 25/03/2025
DATE DE MODIFICATION

ECHELLE 1/250

A horizontal number line with tick marks at 0, 5m, 10m, and 20m.

www.geouest.fr